



**COMITÉ TECHNIQUE D'ADMINISTRATION CENTRALE
DU 30 SEPTEMBRE 2021
EN AUDIO ET VISIOCONFÉRENCE
DÉCLARATION LIMINAIRE**

Monsieur le Président,

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette instance qui comporte deux points ô combien structurants pour le bien-être au travail des agents :

– Présentation du bilan du CIA 2020 ;

- Point d'information sur les ajustements du service stratégie, compétences et vie au travail,

P'UNSA ITEFA s'interroge sur le projet d'organisation de la DRH qui a présidé aux principes retenus dans la rédaction de l'arrêté du 14 septembre dernier portant délégation de signature et paru au JO du 16 septembre 2021.

Cet arrêté, qui abroge le précédent daté du 26 juillet 2021, fait ainsi disparaître du paysage, les chefs de service : les postes ont-ils été supprimés ou leurs missions ont-elles évolué d'une position en N+2 en N+3 ? Les personnels se posent bien des questions et font montre de leur incompréhension.

S'agissant de la question du CIA 2020, **P'UNSA ITEFA** remercie les services pour les tableaux complets qui donnent à voir que la lutte contre la discrimination à raison du sexe doit se poursuivre.

En effet, globalement, les hommes sont avantagés en catégorie A+ et A et les femmes en catégorie B et C.

La déclinaison par périmètre permet de constater que le secteur santé solidarité avantage les hommes à l'exception des attachés principaux et HC et des secrétaires administratifs de classe supérieure de sexe féminin.

Le secteur travail et emploi qui semble avoir réduit les écarts et avantage les femmes de catégorie A, B et C globalement doit poursuivre pour les administrateurs civils.

En ce qui concerne les contractuels, les hommes sont favorisés dans tous les secteurs.

Pour **P'UNSA ITEFA**, le travail pour l'égalité de traitement des femmes et des hommes doit se poursuivre pour affirmer la reconnaissance au travail des agents de sexe féminin, ce qui participe à l'amélioration du bien-être au travail.

L'UNSA ITEFA vous remercie pour votre attention.

